

Abattements liés aux franchissements de seuils

		Abattement à indiquer en ligne E5	Abattement à indiquer en ligne F2
		Plan de formation	Professionnalisation
Votre entreprise emploie moins de 10 salariés en	2009	remplir la page 4	
Votre entreprise emploie moins de 20 salariés en 2009 mais a franchi le seuil de 10 salariés en	2009	remplir la page 4	
	2008	remplir la page 4	
	2007	remplir la page 4	
	2006	0,30%	0,35%
	2005	0,10%	0,35%
Votre entreprise emploie entre 10 et 20 salariés en	2009	-	0,35%
Votre entreprise a franchi le seuil de 20 salariés en	2009	-	0,35%
	2008	-	0,35%
Votre entreprise a franchi simultanément le seuil de 10 et de 20 salariés en	2009	-	0,35%
	2008	-	0,35%
	2007	remplir la page 4	
	2006	0,30%	0,35%
	2005	0,10%	0,35%
Votre entreprise a franchi le seuil de 20 salariés en 2009 successivement à un franchissement du seuil de 10 salariés intervenu en	2008	-	0,35%
	2007	remplir la page 4	
	2006	0,30%	0,35%
	2005	0,10%	0,35%
	2004	-	0,35%
Votre entreprise a franchi le seuil de 20 salariés en 2008 successivement à un franchissement du seuil de 10 salariés intervenu en	2007	remplir la page 4	
	2006	0,30%	0,35%
	2005	0,10%	0,35%
	2004	-	0,35%
	2003	-	0,35%
Votre entreprise a franchi le seuil de 20 salariés en 2007 successivement à un franchissement du seuil de 10 salariés intervenu en	2006	0,30%	0,35%
	2005	0,10%	0,35%
	2004	-	0,30%
	2003	-	0,15%
Votre entreprise a franchi le seuil de 20 salariés en 2006 successivement à un franchissement du seuil de 10 salariés intervenu en	2005	0,10%	0,35%
	2004	-	0,30%
	2003	-	0,15%
Votre entreprise emploie plus de 20 salariés en	2009	-	-

Nota : ces abattements ne s'appliquent que pour le premier franchissement de seuil de 10 ou de 20 salariés

